

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

OFFICE EUROPÉEN DE SÉLECTION DU PERSONNEL

AVIS DE CONCOURS GÉNÉRAUX EPSO/AD/178-179/10

(2010/C 110 A/01)

Intéressé par une carrière dans nos institutions?

Votre profil correspond à nos critères?

Inscrivez-vous.

Donnez-vous toutes les chances de réussir.

L'Office européen de sélection du personnel (EPSO) organise des concours généraux sur titres et épreuves pour la constitution d'une réserve de recrutement d'administrateurs (*) (AD 5).

EPSO/AD/178/10 — Bibliothéconomie/Sciences de l'information

EPSO/AD/179/10 — Audiovisuel

Ces concours ont pour objet l'établissement de listes de réserve destinées à pourvoir des postes vacants au sein des institutions de l'Union européenne, notamment au Parlement européen, au Conseil et à la Cour de justice de l'Union européenne.

La Commission européenne n'est pas associée à ces concours et par conséquent n'opérera pas de recrutement à partir des listes de réserve.

Avant de postuler, vous devez lire attentivement le guide publié au Journal officiel C 57 A du 9 mars 2010 ainsi que sur le site internet d'EPSO.

Ce guide, qui fait partie intégrante de l'avis de concours, vous aidera à comprendre les règles afférentes aux procédures et les modalités d'inscription.

(*) Toute référence, dans le présent avis, à une personne de sexe masculin s'entend également comme faite à une personne de sexe féminin.

TABLE DES MATIÈRES

- I. CADRE GÉNÉRAL
- II. NATURE DES FONCTIONS
- III. CONDITIONS D'ADMISSION
- IV. TESTS D'ACCÈS
- V. ADMISSION AU CONCOURS ET INVITATION AU CENTRE D'ÉVALUATION
- VI. CONCOURS GÉNÉRAL
- VII. LISTES DE RÉSERVE
- VIII. COMMENT POSTULER?

I. CADRE GÉNÉRAL

1. Nombre de lauréats	EPSO/AD/178/10 = 19 EPSO/AD/179/10 = 9
2. Remarques	<p>EPSO publie en parallèle les concours suivants: EPSO/AD/180/10 — Sécurité des systèmes d'information (INFOSEC) EPSO/AD/181/10 — Droit de la concurrence EPSO/AD/182/10 — Économie de l'industrie</p> <p>Vous ne pouvez vous inscrire qu'à un seul de ces cinq concours.</p> <p>Ce choix doit être fait au moment de l'inscription électronique et ne pourra pas être modifié après que vous aurez confirmé et validé votre acte de candidature par voie électronique.</p>

II. NATURE DES FONCTIONS

Le grade AD 5 est celui auquel les diplômés entament leur carrière d'administrateur auprès des institutions européennes. Les administrateurs recrutés à ce grade peuvent effectuer, sous contrôle, trois grands types de tâches au sein des institutions: formulation des politiques, prestation opérationnelle et gestion des ressources. Nous recherchons tout particulièrement des candidats présentant un potentiel d'évolution de carrière.

Les profils spécifiques sont décrits en annexe.

Le profil général recherché par les institutions est détaillé au point 1.2 du guide applicable aux concours généraux.

III. CONDITIONS D'ADMISSION

À la date de clôture fixée pour l'inscription électronique, vous devez remplir toutes les conditions générales et spécifiques suivantes:

1. Conditions générales

- a) Être citoyen d'un des États membres de l'Union européenne.
- b) Jouir de vos droits civiques.
- c) Être en position régulière au regard des lois de recrutement applicables en matière militaire.
- d) Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice des fonctions envisagées.

2. Conditions spécifiques

2.1.	<p>Titres et diplômes</p> <p>Voir annexe</p>																								
2.2.	<p>Connaissances linguistiques</p> <p>Les langues officielles de l'Union européenne sont les suivantes:</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>BG (bulgare)</td> <td>FI (finnois)</td> <td>NL (néerlandais)</td> </tr> <tr> <td>CS (tchèque)</td> <td>FR (français)</td> <td>PL (polonais)</td> </tr> <tr> <td>DA (danois)</td> <td>GA (irlandais)</td> <td>PT (portugais)</td> </tr> <tr> <td>DE (allemand)</td> <td>HU (hongrois)</td> <td>RO (roumain)</td> </tr> <tr> <td>EL (grec)</td> <td>IT (italien),</td> <td>SK (slovaque)</td> </tr> <tr> <td>EN (anglais)</td> <td>LT (lituanien)</td> <td>SL (slovène)</td> </tr> <tr> <td>ES (espagnol)</td> <td>LV (letton)</td> <td>SV (suédois)</td> </tr> <tr> <td>ET (estonien)</td> <td>MT (maltais)</td> <td></td> </tr> </table> <p>a) Langue 1</p> <p>Langue principale: connaissance approfondie d'une des langues officielles de l'Union européenne.</p> <p>et</p> <p>b) Langue 2</p> <p>Deuxième langue (obligatoirement différente de la langue 1): connaissance satisfaisante de l'allemand, de l'anglais ou du français.</p>	BG (bulgare)	FI (finnois)	NL (néerlandais)	CS (tchèque)	FR (français)	PL (polonais)	DA (danois)	GA (irlandais)	PT (portugais)	DE (allemand)	HU (hongrois)	RO (roumain)	EL (grec)	IT (italien),	SK (slovaque)	EN (anglais)	LT (lituanien)	SL (slovène)	ES (espagnol)	LV (letton)	SV (suédois)	ET (estonien)	MT (maltais)	
BG (bulgare)	FI (finnois)	NL (néerlandais)																							
CS (tchèque)	FR (français)	PL (polonais)																							
DA (danois)	GA (irlandais)	PT (portugais)																							
DE (allemand)	HU (hongrois)	RO (roumain)																							
EL (grec)	IT (italien),	SK (slovaque)																							
EN (anglais)	LT (lituanien)	SL (slovène)																							
ES (espagnol)	LV (letton)	SV (suédois)																							
ET (estonien)	MT (maltais)																								

IV. TESTS D'ACCÈS

Ces tests seront organisés uniquement si le nombre de candidats inscrits est supérieur à un certain seuil ⁽¹⁾. Dans ce cas, vous en serez informé via votre compte EPSO.

1. Vous serez invité aux tests	si, lors de l'inscription électronique , vous avez déclaré remplir les conditions générales et spécifiques du titre III.	
2. Nature et notation des tests	Série de tests fondés sur des questions à choix multiple visant à évaluer vos aptitudes et compétences générales en matière:	
Test a)	de raisonnement verbal	notation: 0 à 20 points minimum requis: 10 points

⁽¹⁾ Après la clôture de l'enregistrement des candidatures, EPSO, en sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, décide de l'organisation éventuelle de tests d'accès au cas où le nombre de candidats serait tel qu'il en résulterait des difficultés opérationnelles ou un allongement substantiel de la procédure. Ce seuil peut varier d'un concours à un autre.

Test b)	de raisonnement numérique	notation: 0 à 10 points
Test c)	de raisonnement abstrait	notation: 0 à 10 points
		Le minimum requis est de 10 points pour l'ensemble des tests b) et c)
3. Langue des tests	Langue 2 (allemand, anglais ou français)	

V. ADMISSION AU CONCOURS ET INVITATION AU CENTRE D'ÉVALUATION

1. Admission au concours

Un examen des conditions générales et spécifiques est effectué, sur la base des informations fournies dans l'acte de candidature électronique, afin d'identifier les candidats qui répondent aux conditions d'admission au concours.

Au cas où les tests d'accès seraient organisés au préalable

Cet examen est effectué, par ordre décroissant de points obtenus aux tests d'accès, jusqu'à ce que soit atteint le seuil de candidats qui:

- ont obtenu à la fois les minima requis et les meilleures notes aux tests d'accès, et
- remplissent les conditions d'admission au concours.

Ce seuil correspond à six fois le nombre de lauréats indiqué dans l'avis de concours. Au cas où plusieurs candidats auraient obtenu la même note pour la dernière place, tous ces candidats seront pris en considération pour la phase de la sélection sur titres. Les actes de candidature électroniques des candidats figurant en dessous de ce seuil ne seront pas examinés.

2. Invitation au centre d'évaluation: sélection sur titres

En vue d'identifier les candidats qui peuvent être invités au centre d'évaluation, le jury procède à une sélection sur titres après avoir établi les critères à partir desquels il appréciera ces titres. Cette sélection s'effectue sur la base des déclarations des candidats dans leur acte de candidature électronique. Le jury choisit, parmi les candidats qui répondent aux conditions d'admission au concours, ceux qui possèdent les qualifications les plus pertinentes (notamment diplômes, expérience professionnelle) en termes de qualité et de niveau par rapport à la nature des fonctions décrites dans l'avis de concours (voir critères de sélection en annexe). Cette sélection s'effectue sur la base d'une notation établie de la manière suivante:

- a) chaque critère de sélection est pondéré de 1 à 3, en fonction de l'importance que le jury lui accorde;
- b) le jury attribue une note de 1 à 4 pour chaque critère, en fonction des qualifications du candidat.

Il établit ensuite un classement ⁽²⁾ des candidats en fonction de ces notes.

Le nombre de candidats invités au centre d'évaluation correspond au maximum à trois fois le nombre de lauréats indiqué dans le présent avis de concours et sera publié sur le site internet d'EPSO (www.eu-careers.eu).

⁽²⁾ Les candidats qui n'ont pas été invités au centre d'évaluation peuvent obtenir, sur demande introduite dans les dix jours de calendrier après la notification des résultats, une copie de la fiche d'évaluation de leurs titres établie par le jury.

3. Vérification des déclarations des candidats

À l'issue du centre d'évaluation, les déclarations faites par les candidats dans leur acte de candidature électronique seront vérifiées par EPSO pour les conditions générales et par le jury pour les conditions spécifiques et la sélection sur titres. S'il ressort de cette vérification que ces déclarations ne sont pas corroborées par les pièces justificatives pertinentes, les candidats concernés seront exclus du concours.

La vérification est effectuée, par ordre décroissant de mérite, pour les candidats qui ont obtenu les minima requis et les meilleures notes pour l'ensemble des tests d), e), f) du centre d'évaluation (voir titre VI). Ces candidats doivent aussi, le cas échéant, avoir obtenu le minimum requis aux tests d'aptitude ⁽³⁾ a), b) et c) (voir titre VI). Cette vérification se fait jusqu'à ce que le seuil des candidats qui peuvent être inscrits sur la liste de réserve et qui remplissent effectivement toutes les conditions d'admission soit atteint. Les pièces justificatives des candidats figurant en dessous de ce seuil ne seront pas examinées.

VI. CONCOURS GÉNÉRAL

<p>1. Invitation au centre d'évaluation</p>	<p>Vous serez invité au centre d'évaluation, en principe à Bruxelles pendant une journée, si vous faites partie des candidats ⁽⁴⁾:</p> <ul style="list-style-type: none"> — qui ont obtenu l'une des meilleures notes aux tests d'accès (s'ils ont été organisés, voir titre IV) et les minima requis à ces tests <p>et</p> <ul style="list-style-type: none"> — qui, au vu de leurs déclarations lors de l'inscription électronique, remplissent les conditions d'admission générales et spécifiques du titre III. <p>et</p> <ul style="list-style-type: none"> — qui ont obtenu l'une des meilleures notes lors de la sélection sur titres.
<p>2. Centre d'évaluation</p>	<p>Vous serez évalué sur vos aptitudes en matière de raisonnement, pour autant que celles-ci n'aient pas été déjà évaluées lors de tests d'accès organisés au préalable. Cette évaluation se fera par le biais des éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) test de raisonnement verbal; b) test de raisonnement numérique; c) test de raisonnement abstrait. <p>Vous serez également évalué sur vos compétences spécifiques dans le domaine ainsi que sur les compétences générales suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> — analyse et résolution de problèmes, — communication, — qualité et résultats, — apprentissage et développement, — hiérarchisation des priorités et organisation, — persévérance, — travail d'équipe, — capacités d'encadrement. <p>La définition de ces compétences figure au point 1.2 du guide applicable aux concours généraux.</p> <p>Ces compétences seront évaluées par le biais des éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> d) étude de cas dans le domaine; e) exercice de groupe; f) entretien structuré.

⁽³⁾ Pour des raisons organisationnelles, ces tests peuvent se dérouler lors du centre d'évaluation mais relèvent de la responsabilité d'EPSO et non de celle du jury.

⁽⁴⁾ Dans le cas, où pour la dernière place, plusieurs candidats auraient obtenu la même note, tous ces candidats seront invités au centre d'évaluation.

3. Langues du centre d'évaluation	Langue 2 (allemand, anglais ou français) pour tous les éléments de a) à f). Lors de l'étude de cas (élément d), la connaissance de votre langue principale (langue 1) sera également examinée
4. Notation	<p>Aptitudes en matière de raisonnement (le cas échéant):</p> <p>a) (verbal) de 0 à 20 points minimum requis: 10 points;</p> <p>b) (numérique) de 0 à 10 points;</p> <p>c) (abstrait) de 0 à 10 points minimum requis pour l'ensemble des tests b) et c): 10 points.</p> <p>Les tests a), b) et c) sont éliminatoires, mais leurs points ne seront pas ajoutés aux points des autres éléments du centre d'évaluation.</p> <p>Compétences spécifiques: de 0 à 100 points minimum requis: 50 points.</p> <p>Compétences générales: de 0 à 80 points pour l'ensemble des compétences générales (10 points par compétence) minimum requis: 3 points pour chaque compétence et 40 points pour l'ensemble des 8 compétences générales.</p>

VII. LISTES DE RÉSERVE

1. Inscription sur les listes de réserve	Le jury inscrit votre nom sur la liste de réserve ⁽⁵⁾ (voir nombre de lauréats, titre I, point 1) si vous faites partie des candidats qui remplissent toutes les conditions du titre V.
2. Classement	Listes établies par concours, par groupe de mérite (maximum 4) et par ordre alphabétique à l'intérieur de chaque groupe de mérite.

VIII. COMMENT POSTULER?

1. Inscription électronique	Vous devez vous inscrire par voie électronique en suivant la procédure indiquée sur le site internet d'EPSO. Délai: 28 mai 2010 à 12 heures (midi), heure de Bruxelles
2. Transmission du dossier de candidature	<p>Dans une phase ultérieure et pour autant que vous fassiez partie des candidats invités au centre d'évaluation, vous devrez transmettre, sur demande, un dossier de candidature complet (acte de candidature électronique signé et pièces justificatives).</p> <p>Délai: le délai vous sera communiqué en temps utile via votre compte EPSO.</p> <p>Modalités: voir point 2.2 du guide applicable aux concours généraux.</p>

⁽⁵⁾ Dans le cas, où pour la dernière place, plusieurs candidats auraient obtenu la même note, tous ces candidats seront inscrits sur la liste de réserve.

ANNEXE 1

**EPSO/AD/178/10 — ADMINISTRATEURS (AD 5)
BIBLIOTHÉCONOMIE/SCIENCES DE L'INFORMATION****1. Nature des fonctions**

De manière générale, les administrateurs dans le domaine de la bibliothéconomie/des sciences de l'information ont pour fonction de gérer et de fournir des services d'information professionnels.

Il est important de souligner que ce concours ne vise pas à recruter des spécialistes des technologies de l'information (IT), des archivistes ou des documentalistes/gestionnaires de documents.

Les tâches principales, qui peuvent varier d'une institution à l'autre, consistent:

- à gérer des services d'information, notamment des services de recherche d'informations générales et spécialisées ou une bibliothèque, à exploiter un site intranet de services d'information donnant accès à des bases de données commerciales en ligne sous licence et à proposer des formations dans le domaine de l'information,
- à gérer des vocabulaires contrôlés et des procédures de catalogage et d'indexation; à gérer des collections; à gérer des données de manière professionnelle,
- à rechercher des informations spécialisées et à gérer des ressources d'information dans des domaines d'action et/ou pour des catégories de clients spécifiques,
- à diriger les activités et/ou à se spécialiser dans un domaine de services particulier, comme la référence, les normes professionnelles, la formation des clients, le droit d'auteur, l'innovation ou les progrès dans le domaine des technologies de l'information,
- à gérer des groupes de travail ad hoc et des équipes de projet,
- à analyser et à résumer des informations stratégiques, à rédiger des rapports et des revues de direction,
- à répondre aux demandes d'information des clients, à sélectionner l'information, à cataloguer et à indexer des documents, à effectuer des présentations et à assurer des formations à l'intention des clients,
- à effectuer les tâches d'un bibliothécaire-juriste (à la Cour de justice de l'Union européenne, à Luxembourg).

2. Titres et diplômes

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires équivalant à trois années au moins, sanctionné par un diplôme de fin d'études en sciences de l'information, de la documentation ou de la bibliothéconomie [des études dans le domaine des technologies de l'information (IT) et de l'archivistique ne sont pas comprises dans cette définition].

Ou

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires équivalant à trois années au moins, sanctionné par un diplôme de fin d'études suivi d'une formation d'un an au moins, sanctionnée par un diplôme en sciences de l'information, de la documentation ou de la bibliothéconomie [des études dans le domaine des technologies de l'information (IT) et de l'archivistique ne sont pas comprises dans cette définition].

Pour le profil de bibliothécaire-juriste

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires équivalant à trois années au moins, sanctionné par un diplôme de fin d'études en droit et une formation ou une expérience professionnelle d'au moins deux années dans le domaine de la bibliothéconomie.

3. Sélection sur titres

La présente description de poste met l'accent sur les compétences interpersonnelles (clients, personnel) et sur les compétences liées à l'information sous toutes ses formes. Il s'agit bien moins de gérer des livres et des documents de manière traditionnelle que de fournir des informations précises et pertinentes pour répondre aux besoins du client. Cette tâche requiert plusieurs types de compétences de gestion dans le contexte professionnel de la fourniture d'informations: gestion de services, gestion de la promotion, gestion de la qualité, gestion des ressources humaines et financières et gestion des contrats.

C'est pourquoi, lorsqu'il évaluera les qualifications des candidats, le jury tiendra tout particulièrement compte:

- des connaissances pratiques en matière de fonctionnement et de gestion de services d'information,
 - des connaissances pratiques en matière de services à la clientèle, de qualité, de promotion et de services d'information en ligne,
 - des connaissances sur les questions européennes, ainsi que des connaissances en droit national et/ou de l'Union européenne et/ou international,
 - des connaissances dans les domaines suivants: sciences politiques, relations internationales, économie et science; ou de solides connaissances dans tout autre domaine d'action ayant un rapport avec les activités des institutions européennes,
 - d'excellentes connaissances de l'environnement de l'information et des langues officielles de l'un ou plusieurs des pays ci-après: Autriche, Chypre, Estonie, France, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Slovaquie, seraient souhaitables,
 - des connaissances pratiques du catalogage et de l'indexation,
 - pour le profil de bibliothécaire-juriste, le jury tiendra compte particulièrement, sans préférences linguistiques, des connaissances en bibliothéconomie ainsi que des connaissances du droit de l'Union européenne.
-

ANNEXE 2

**EPSO/AD/179/10 — AUDIOVISUEL — ADMINISTRATEURS (AD 5)
INGENIEUR AV/PRODUCTEUR AV**

Les institutions européennes recrutent des ingénieurs et des producteurs dans le domaine de l'audiovisuel. Ceux-ci seront affectés dans l'une des institutions de l'Union au sein des services audiovisuels chargés de couvrir les activités de l'institution en question et de réaliser des productions audiovisuelles.

Les ingénieurs AV seront responsables du bon fonctionnement de l'infrastructure technique audiovisuelle.

Les producteurs AV seront chargés de réaliser des productions audiovisuelles et de couvrir les activités de l'institution en général.

Tant les ingénieurs que les producteurs seront amenés à gérer du personnel technique interne et externe.

1. Nature des fonctions

- Assurer le fonctionnement, l'entretien, la supervision et l'adaptation des installations broadcast et multimédia.
- Étudier et définir les aspects techniques des nouveaux équipements, en fonction de l'évolution des technologies et des besoins des exploitants.
- Produire et définir les conditions de réalisations des programmes audiovisuels/multimédia.
- Développer la production audiovisuelle broadcast et multimédia.
- Assurer le développement et la conception de nouveaux projets.
- Participer à la préparation et à la rédaction des cahiers des charges.

2. Titres et diplômes

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires équivalant à trois années au moins, sanctionné par un diplôme de fin d'études en technologies de l'audiovisuel broadcast et multimédia, électronique ou informatique; production audiovisuelle broadcast et multimédia.

Ou

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires équivalant à trois années au moins, sanctionné par un diplôme de fin d'études suivi d'une formation sanctionnée par un diplôme d'au moins un an en technologies de l'audiovisuel broadcast et multimédia, électronique ou informatique; production audiovisuelle broadcast et multimédia.

3. Sélection sur titres

Les connaissances suivantes seront prises en considération par le jury:

- connaissance de l'électronique et des différentes technologies liées à la télévision et à la radio,
 - connaissance des technologies informatiques (databases, file et operating systems, serveurs, réseaux, internet),
 - connaissance de la technologie informatique liée à l'audiovisuel broadcast et multimédia (compression vidéo et audio, transmission, streaming, vidéo à la demande),
 - connaissance pratique de la production des programmes audiovisuels broadcast et multimédia.
-

